

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt-cinq</u> <u>Le 04 décembre à vingt heures et trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 27 novembre 2025 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS	

Délibération n° D25-32

OBJET : Portant déclassement de la parcelle A 1309 du domaine public communal

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2141-1 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la parcelle cadastrée section A, n°1309, d'une superficie de 245m², située Route Principale ;
Considérant que ladite parcelle n'est plus affectée à l'usage du public, ni à un service public, et qu'il convient de procéder à son déclassement afin de l'intégrer au domaine privé communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que la parcelle cadastrée section A, n°1309, d'une superficie de 245m², située Route Principale, est désaffectée et déclassée du domaine public communal.
- **DECIDE** que la parcelle est intégrée au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet des opérations de gestion relevant du droit privé (vente, location, échange, etc.).
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment par arrêté de déclassement.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 05 DEC. 2025
Transmise en Sous-Préfecture le 08 DEC. 2025
Affichée le 08 DEC. 2025